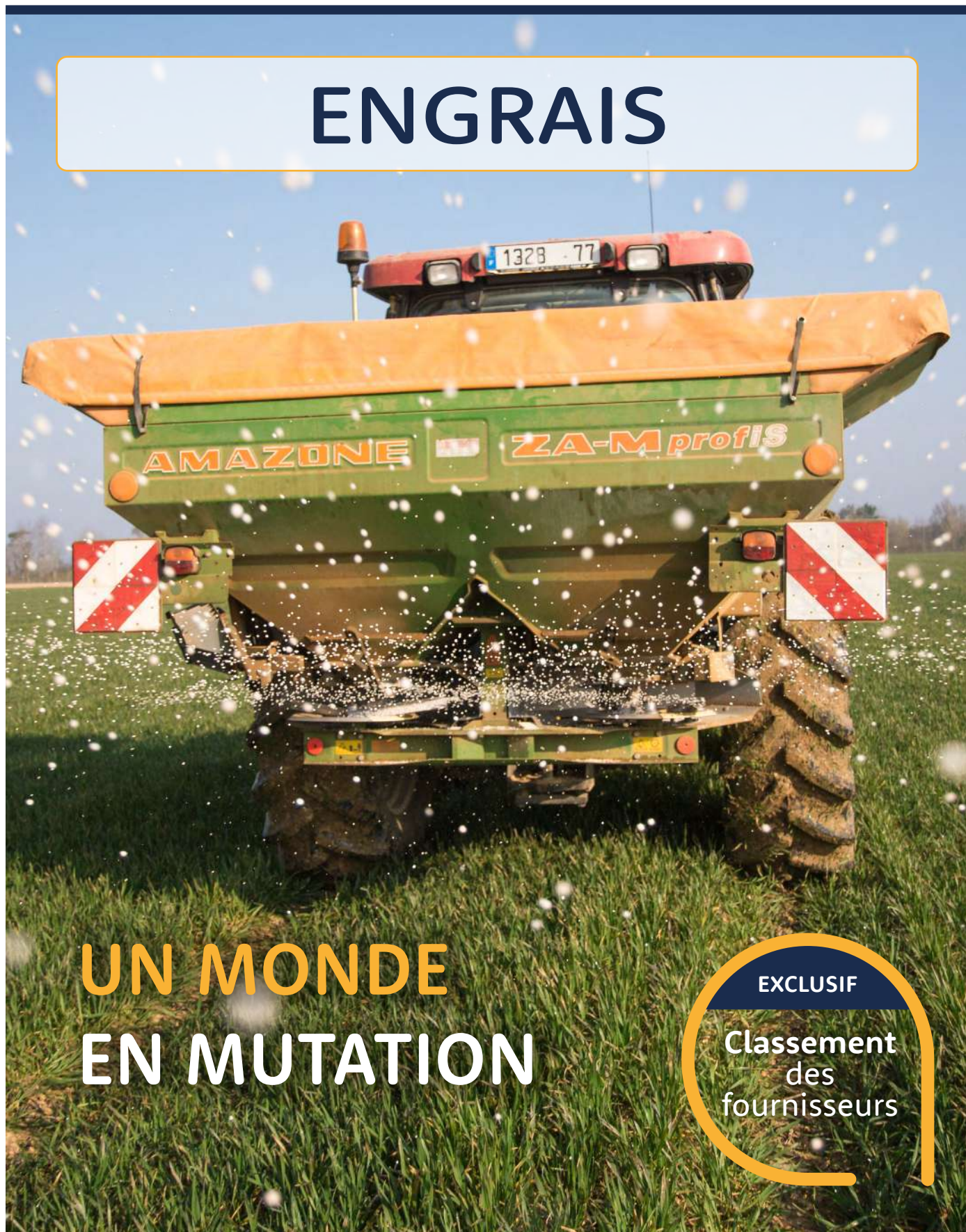


ENGRAIS



**UN MONDE
EN MUTATION**

EXCLUSIF

Classement
des
fournisseurs



Elena Blum
responsable du numéro

ÉDITO

SE RÉINVENTER

La récolte, terminée tardivement, montre une fois de plus à quel point l'agriculture est imprévisible : alors que tous les voyants étaient au vert au début de l'été, les intempéries ont compliqué une moisson qui s'est révélée être décevante. Mais le monde agricole est résilient, et la filière des engrais sait faire face aux imprévus, qu'ils soient climatiques ou économiques. La crise sanitaire a laissé des marques : des outils de production qu'il faut relancer, une logistique ralentie, une montée du protectionnisme, une déstabilisation du marché des matières premières, d'ailleurs, à la reprise économique, et qui a entraîné dans son sillage nombre de filières, dont celle des fertilisants, de synthèse ou organiques. L'offre ne parvient plus à répondre à la demande et les prix ont bondi. La tendance n'est pas près de s'inverser, et d'autres défis, immenses, challengent le secteur : les attentes sociétales et environnementales du grand public, les réglementations changeantes, la croissance démographique, mais aussi les attentes envers la recherche scientifique... Gageons que les actrices et acteurs du secteur sauront faire face à ces nouveaux enjeux, pour mieux se réinventer. ☺

Couverture : © Nicole Cornec / Arvalis

Référence agro est une publication de : Terre-écros - 3 rue Lespagnol, 75 020 Paris Tél. : 01 47 70 19 97 - (www.terre-ecros.com)

Mails sur le principe : p.nom@terre-ecros.com • Numéro de commission paritaire : 0925 X 91842

Directeur de la publication : Thomas Turini • Responsable du numéro : Elena Blum • Journaliste : Romane Gentil, Laure Hänggi

Publicité et abonnements : Julia Even • Directeur commercial : Albert Butet

Toute reproduction du contenu de **Référence agro** est interdite sans l'accord de l'éditeur.

À LIRE DANS CE NUMÉRO

MARCHÉ

P.3 Les engrais en plein bouleversement

P.8 La fertilisation française en quelques chiffres

SUR LE TERRAIN

P.9 Stockage, peu d'inquiétudes mais des pratiques qui évoluent

P.13 Des fertilisants qui sortent de l'ordinaire

RÉGLEMENTATION

P.15 Ce qui va changer dans l'année

P.20 Les conséquences géopolitiques du cadmium

FAITS MARQUANTS

P.22 Des investissements en phase avec les enjeux d'avenir

PANORAMA DES FOURNISSEURS EN FRANCE

P.24 Classement des entreprises à dominante minéraux et commodités

P.26 Classement des entreprises à dominante engrais organiques, organo-minéraux ou spécialités



Face aux attentes sociétales et aux tensions sur les prix, le secteur des engrais va devoir se réinventer.

LES ENGRAIS en plein bouleversement

En marge des enjeux durables, le marché des engrais est challengé par des prix haussiers, dus à une forte demande, à une flambée des matières premières et à un protectionnisme croissant. Mais la filière a de la ressource et se tient prête à relever ces défis.

Par **Elena Blum**

Les attentes sociétales qui pèsent sur le monde agricole n'épargnent pas le secteur des engrais, qui a été mis sur le devant de la scène cette année, lors du vote de la loi Climat et résilience. L'idée d'une taxation des engrais azotés émane de la Convention citoyenne pour le climat. Suivie par une partie de la classe politique et de l'opinion publique, cette proposition a suscité des débats tendus dans les différentes chambres parlementaires. « Nous sommes face

à une vraie prise de conscience sociétale, indique un professionnel du secteur. *On ne va pas nier l'impact environnemental et sur la santé publique des engrais chimiques... »*

MOBILISATION DE LA PART DES ACTEURS DU MONDE DES ENGRAIS

Si le principe d'une redevance sur les engrais azotés a été entériné, cette dernière est pour le moment remise à plus tard. Elle pourrait ne

pas voir le jour, si la France respecte ses engagements de réduction des émissions de 13 % de l'ammoniac et de 15 % du protoxyde d'azote en 2030. Le secteur des engrais va devoir montrer patte blanche et redoubler d'efforts pour réduire son empreinte carbone. « L'Union des industries de la fertilisation (Unifa) s'investit depuis plusieurs années sur la question de la qualité de l'air, indique Sophie Agasse, responsable agriculture et environnement du syndicat. *Nous avons déjà des discussions sur les leviers d'ac-* ...



Les engrais, chimiques et organiques, émettent des gaz à effet de serre lors de l'épandage. Des pratiques agronomiques permettent de limiter ces émissions.

tion pour réduire les émissions d'ammoniac lors de l'élaboration du précédent Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Prepa). L'Unifa a mandaté le Centre technique de référence en matière de pollution atmosphérique et de changement climatique (Citepa) pour réaliser un travail de modélisation sur la part que peut prendre le monde des engrais dans la diminution des émissions d'ammoniac. Nous



Isaure Perrot,
analyste et
consultante
chez Agritel



En ce qui concerne le marché des engrais azotés en France, il reste encore beaucoup de couvertures à faire pour l'automne. Le risque, à ne pas être couvert, est de ne plus trouver de disponibilités dans les temps. Dans les mois qui viennent, il est assez difficile d'entrevoir une baisse des coûts des engrais.



l'avons communiqué au ministère de l'Agriculture et partagé avec le monde agricole lors d'une journée technique du Comité français d'étude et de développement de la fertilisation raisonnée. »

Même son de cloche du côté des industriels. « Environ 35 % de nos investissements sont liés à la sécurité et à l'environnement », indique Nicolas Broutin, président de Yara France. Le leader mondial des engrais azotés équipe ses sites français de catalyseurs afin de réduire les émanations de protoxyde d'azote. « Sur notre site de Bordeaux, nous sommes aujourd'hui à 95 % d'abattement de ces émissions, et nous allons investir 10 M€ pour atteindre 99 % », précise-t-il. « L'innovation occupe une place primordiale dans le défi environnemental que nous devons relever, estime Théophile Coriou, responsable agronomie pour la société de négoce international Helm. Nous travaillons à la réduction de la volatilisation des gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, au développement de produits de biostimulation, à une



Alice Toderi,
directrice
marketing
Hello Nature



L'impact environnemental des produits et de l'entreprise est un enjeu de plus en plus important dans le choix des agriculteurs. Les entreprises qui se montreront respectueuses de l'environnement tout en proposant des produits efficaces seront capables de gagner en parts de marché.



production optimisée, mais aussi à des pratiques agronomiques moins gourmandes en intrants. » Un dernier point qui met d'accord les promoteurs des engrais chimiques et ceux des engrais organiques. Laurent Largent, directeur d'Afaïa, le syndicat des fertilisants organiques, indique : « Il y a des progrès à faire pour éviter les pertes en émissions gazeuses d'azote ou de carbone. Ces éléments seraient mieux dans le sol que dans l'atmosphère ! »

DES RAISONS GÉOPOLITIQUES À LA HAUSSE DES PRIX

Compte tenu des prix des engrais, une meilleure optimisation de l'azote apparaît d'ailleurs comme une option plus rentable pour les agriculteurs, lors de la prochaine campagne. En effet, les cours des matières premières ont fortement augmenté depuis un an. La reprise économique soutenue, après le ralentissement des industries dû à la crise sanitaire, et les tensions diplomatiques entre la Russie, l'Europe et les États-Unis ont provoqué une multiplication par deux du prix du gaz, indispensable pour extraire l'azote de l'air. Le prix élevé des céréales et la demande alimentaire croissante ont incité les agriculteurs à augmenter leurs ...



Knowledge grows



Concilier rendement et qualité

Pour obtenir une croissance maximale des cultures, une utilisation efficace de l'azote est essentielle. Les engrais azotés YaraBela® et YaraMila® associés aux technologies de précision N-Tester® et Atfarm, offrent une qualité et une croissance optimales des cultures.

Nos solutions à base de nitrate apportent une efficacité d'utilisation de l'azote de 8 % supérieure à celle d'un programme d'urée standard.

En savoir plus yara.fr

#cultivonslavenir

LA HAUSSE DU PRIX DU GAZ A TIRÉ LES COURS DE TOUS LES ENGRAIS

	1 ^{er} janvier 2021	2 septembre 2021	Augmentation
Gaz naturel UK Ice	56,4 £/thm ⁽¹⁾	132 £/thm	134 %
Urée Franco Atlantique	267,50 €/t	422,50 €/t	56 %
Solution azotée FOT Rouen	164 €/t	306,50 €/t	87 %
Ammonitrate 33,5 % CPT Vrac	257 €/t	390 €/t	52 %
Ammonitrate 27 % franco France vrac	191 €/t	322,50 €/t	69 %
DAP FOT Atlantique	338 €/t	616,5 €/t	82 %
KCL (potasse) franco France	239 €/t	445 €/t	86 %

(1) 1 thm = 29,3072 kWh



Eric Le Texier,
responsable engrais Helm

Le prix des engrais est parfois lié à des barrières douanières. Aujourd'hui, quand on introduit 1 tonne d'engrais en provenance de Trinidad, on paie 22,40 euros de taxes à l'Union européenne. Cette décision, mise en œuvre en février 2019, a entraîné un surcoût de 27 euros par tonne depuis les Etats-Unis, et de 29 à 42 euros par tonne pour les producteurs russes. Or, en 2018, 70 % des approvisionnements français en solution azotée étaient importés en dehors de l'UE. Ce protectionnisme contribue forcément à l'enchérissement de la matière première pour l'agriculteur.

rendements en ayant recours à plus d'engrais. Face à cette demande, l'offre ne suit plus. « Les outils industriels dédiés à la production d'engrais sont complexes et fragiles, et nécessitent une maintenance préventive, indique Nicolas Broutin. En 2020, beaucoup d'industriels ont annulé, reporté ou partiellement mené leurs programmes de maintenance, ce qui a perturbé la fiabilité industrielle. Aujourd'hui, de nombreuses usines montrent des défaillances, doivent faire des arrêts prolongés ou ralentir leur production. »



© Port du Havre - Haropa

Les tensions sur le transport de marchandises ont également eu un impact sur le cours des engrais.

« Il y a un contexte géopolitique qui explique cette inflation, précise Isaure Perrot, analyste et consultante chez Agritel. La Chine, l'un des plus gros exportateurs d'urée, a restreint ses exportations pour protéger son marché, ce qui a fortement réduit les disponibilités d'urée sur le marché mondial. La Biélorussie a agi de la même manière, et si son impact sur les engrais azotés est moindre, il s'agit de l'un des principaux fournisseurs mondiaux en potasse. Les effets de ce protectionnisme commencent déjà à se faire sentir. » Le marché du phosphate est à son tour touché par des mesures protectionnistes, les États-Unis ayant limité les importations pour protéger leur marché. Cela a entraîné

une inflation du DAP (phosphate diammonique) américain, qui a entraîné avec lui le DAP marocain, principale source de phosphate pour l'Europe.

LES PRIX DES FERTILISANTS ORGANIQUES EN HAUSSE ÉGALEMENT

Les disponibilités des engrais sont très faibles, les négociants ne voulant prendre aucun risque financier en cas de repli du marché. Enfin, les postes annexes, tels que le transport et l'emballage, ont vu leurs prix s'envoler suite à la crise sanitaire. En avril, quelques semaines après le blocage du canal de Suez par le porte-conteneur Ever Given, Afaïa mettait en garde contre ...

une hausse des prix des engrais organiques, du fait de l'insuffisance structurelle de conteneurs pour le transport international et des contrôles de sécurité sanitaires qui ralentissaient le processus. Les engrais ont également subi une hausse de leurs prix du fait de l'inflation des matières premières des emballages, telles que le bois et le plastique. De l'avis d'un professionnel du secteur : « À moyen terme, le marché restera très fermé. Aucun indicateur ne laisse entrevoir un relâchement des cours. »

« Le développement du bio entraîne une demande croissante en fertilisation organique, mais l'agriculture conventionnelle est aussi demandeuse », renchérit Laurent Largant. Le développement du marché des fertilisants




Jacques Barthe,
président de
Germiflor



La désorganisation du marché des matières organiques et minérales provoque de gros problèmes d'approvisionnement. Cela risque d'entraîner des hausses spéculatives, et par ricochet, nous risquons d'être obligés d'augmenter nos prix de vente. Cette déstabilisation du marché peut amener une limitation des achats de fertilisants de la part des agriculteurs, et une inflation galopante.

organiques, qui pourrait répondre aux attentes des consommateurs, se heurte au problème de la traça-

bilité et de la conformité. Aucune méthode d'analyse officielle ne permet de distinguer les produits conformes d'autres solutions, présentées comme des engrais organiques végétaux, mais affichant des taux d'azote très élevés. « Tout un corps de méthodes se met en place au niveau européen en ce qui concerne l'agro-alimentaire, indique Laurent Largant. Parmi elles, le dosage isotopique permet de déterminer l'origine minérale ou organique d'un élément nutritif. » Si le marché des engrais, minéraux et organiques, est encore loin d'avoir répondu à tous les défis soulevés par les attentes sociétales, les professionnels du secteur sont en ordre de marche, avec des outils, des projets et des innovations qui ne demandent qu'à faire leurs preuves. 



Votre partenaire pour la transition agroécologique !



LA FERTILISATION FRANÇAISE en quelques chiffres

18 millions de tonnes

Chaque année en France, **11,5 millions de tonnes d'origine minérale** et **6,5 millions de tonnes d'engrais d'origine organique** sont commercialisés. Cela représente un éléphant d'Afrique (6 tonnes) toutes les douze secondes, ou une baleine bleue (150 tonnes) toutes les cinq minutes.



© Donovan van Stadium/CC



© T. Bjornstad/CC

La France est le premier pays européen en termes d'utilisation d'azote minéral, avec **2 millions de tonnes par an**, loin devant l'Allemagne (1,3 million de tonnes) et la Pologne (1 million de tonnes). La France consomme **20 % de l'azote minéral** commercialisé dans l'Union européenne, et **16 % des 2,6 millions de tonnes de phosphate** vendues en Europe.



Et sur le terrain, qu'est-ce que cela signifie ?

Rapporté à la surface fertilisable française d'environ 26 810 482 ha (Agreste, 2018), cela représente **87 kg d'azote par ha**, soit le poids de Paul Pogba !
Mais si l'on s'intéresse aux grandes cultures effectivement fertilisées (blé, orge, colza, maïs, etc), on atteint **140 kg d'azote par ha**, soit le poids de Teddy Riner !



© Roberto Castro/ Ministério do Turismo



© Антон Зайцев/CC

Des informations inspirées de l'excellence sportive française !



Plus qu'un nouveau durcissement de la réglementation, les organismes stockeurs semblent anticiper un moindre recours aux engrais les plus dosés.

STOCKAGE, PEU D'INQUIÉTUDES mais des pratiques qui évoluent

Malgré de récents incidents industriels, comme ceux de Beyrouth ou de Lubrizol, les organismes stockeurs se montrent relativement confiants et semblent peu croire à un durcissement de la réglementation. Les résultats d'un programme d'inspection sur les conditions de stockage des engrais, en cours de réalisation, seront néanmoins suivis avec grande attention.

Par **Laure Hänggi**

L'incident de Beyrouth, le 4 août 2020, a remis en lumière le sujet du stockage des engrais, et tout particulièrement des ammonitrates, et des risques inhérents. Un peu plus d'un an après la catastrophe, les organismes stockeurs français s'affirment néanmoins relativement sereins sur la question. « Les engrais sont des produits bien réglementés, assure Florent

Verdier, responsable des risques industriels à La Coopération agricole. *L'incident d'AZF et la réglementation qui a suivi, en 2006, a considérablement changé le paysage des organismes stockeurs. Un véritable tour de vis a été donné, tout est très bien suivi dans les installations.* » La réglementation en vigueur impose, entre autres, de séparer les produits incompatibles, de limiter la hauteur des

îlots ou d'utiliser des matériaux incombustibles pour les sites de stockage. Le nitrate d'ammonium est par ailleurs, en France, rapidement transformé en ammonitrate, bien moins explosif, notamment lorsqu'il est stocké dans de bonnes conditions. « Il est peu probable qu'un accident comme celui de Beyrouth arrive en France, les leçons d'AZF sont tirées depuis longtemps », confirmait ainsi ...



Angibaud
INNOVATIONS & AGRO-RESOURCING

Pionnier de la fertilisation organique



Fabriquant **de fertilisants organiques** et **de spécialités**, Angibaud est un acteur majeur **de l'économie circulaire** au service de l'agriculture.

www.angibaud.fr



déjà Guy Marlair, référent technique à la direction des risques accidentels de l'Ineris, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, à la suite de l'explosion.

VERS DES ENGRAIS MOINS DOSÉS ?

La France va même plus loin que ses voisins européens, avec les sites classés Seveso. Des contraintes, lourdes, qui poussent certains à revoir leur stratégie de stockage. Le négoce Amaltis a ainsi annoncé, en tout début d'année, que son site de Parthenay, dans les Deux-Sèvres, n'était plus classé Seveso, suite à une baisse des quantités d'engrais nitrates stockées. « *On nous en demandait toujours plus : réduire les quantités stockées, installer de nouvelles détections d'incendie*, explique Gilles Duquesnoy, le président du négoce. *Nous avons acté la sortie du Seveso quand une nouvelle demande de baisse de nos capacités de stockage nous a été adressée. Les ammonitrates ne sont plus quelque chose de stratégique, nous avons donc préféré sortir du classement et être limité à 1250 tonnes comme tout le monde.* »



Florent Verdier,
responsable des risques industriels à
La Coopération agricole

Les engrais sont-ils les phytos de demain ? Nous avons cette réflexion suite à l'accident de Beyrouth, pour anticiper de potentielles évolutions réglementaires. Nous échangeons avec le ministère de la Transition écologique sur cette thématique, afin de connaître leur intention sur les nouvelles mesures à venir. »

DURCISSEMENT POUR LES PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS

Si le risque d'accident similaire à celui de Beyrouth semble peu probable en France, la réglementation encadrant les précurseurs d'explosifs a néanmoins été renforcée, depuis le 1^{er} février 2021. Elle concerne notamment les produits à base de nitrate d'ammonium, de potassium, de sodium, de calcium, de nitrate d'ammonium calcique et de nitrate de magnésium. Au-delà d'une tonne, l'isolement des locaux, la détection incendie, le stockage sur rétention, une défense incendie renforcée et des équipements spécifiques respiratoires sont obligatoires. « Cela complexifie la gestion de la fertilisation pour l'agriculteur et le pilotage des flux logistiques associés », commente Fabien Kaufling, directeur agrodistribution au sein du groupe Terres du Sud. Parmi les autres ajustements à réaliser : toute disparition suspecte doit être déclarée en gendarmerie.

Selon ce dernier, les évolutions sont moins à attendre du côté d'un durcissement des conditions de stockage, que de celui d'une interdiction des ammonitrates moins dosés « *Cela réduirait les risques* », pose-t-il. Une hypothèse également évoquée par Florent Verdier. « *La moindre utilisation d'engrais à haut dosage pourrait être le nouveau combat réglementaire. Mais le cœur du dossier reste l'agronomie et la démonstration de l'efficacité des produits semi-naturels, comme les effluents.* »

DÉVELOPPEMENT DE LA VENTE DIRECTE

Un nombre croissant de coopératives délaisserait en effet les engrais à haut dosage, tout en se tournant vers la livraison directe d'engrais. « *Certaines ont pris l'option de ne plus stocker sur leur site du 33,5 par exemple*, confirme Florent Verdier. *Si c'est pour stocker des engrais uniquement quelques semaines dans l'année, avec de grosses contraintes et sans intérêt financier, ça ne vaut pas le coup. C'est une véritable tendance que nous observons.* » Des stratégies vers lesquelles se tournent également les leaders du marché tels

que Yara, comme en témoignait le directeur marketing de Yara France, Michael Lepelley, au printemps dernier. « *Notre stratégie est de continuer à développer la livraison directe à l'agriculteur, quand cela est possible, plutôt que d'ajouter une étape via un dépôt qui augmente les coûts de stockage intermédiaire. L'autre intérêt de cette démarche : moins les fertilisants sont déplacés, mieux ils se portent ! Quand on manipule un engrais et qu'on multiplie les reprises de produits, il y a des risques de dégradation physique.* »

Il n'en reste pas moins que l'État suit avec attention le sujet. À la suite de l'accident de Beyrouth, un programme d'inspection a été lancé par le ministère de la Transition écologique, pour passer au crible l'ensemble des sites de stockage d'engrais, en 2021.

LE MINISTÈRE MOBILISÉ

Après cette phase de collecte de données, le ministère devrait communiquer sur les résultats obtenus, au cours du premier trimestre 2022. « *Il n'y a pas un réel besoin réglementaire, les inspecteurs contrôlent déjà les conditions de stockage, mais je mentirai si je ...*


disais que nous étions totalement sereins car nous ne savons pas ce qui peut sortir du chapeau du ministère, qui peut prendre en compte certaines pressions sociétales, ou d'ONG, concède Florent Verdier. Si la mission considère que la stratégie actuelle est très dégradée, le ministère légifèrera. Il faudra organiser une réunion avec la filière, qui serait concernée dans son ensemble. » Une mission du même acabit avait également été déployée, après Beyrouth, dans les ports maritimes et fluviaux. Les résultats, accessibles sur le site du CGEDD, n'ont soulevé aucune problématique majeure, la mission ayant conclu à la bonne tenue et au bon entretien des sites de stockage. Si le secteur agricole semble globalement peu inquiet, Beyrouth, tout comme l'accident de Lubrizol, ont néanmoins éveillé des inquiétudes



© Timac Agro

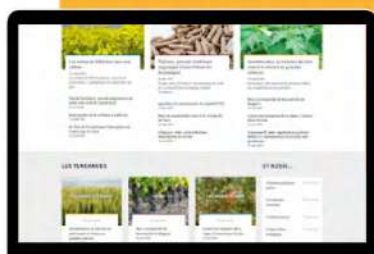
L'ensemble des sites de stockage sont inspectés en 2021, dans le cadre d'un programme d'inspection lancé par le Gouvernement, suite à l'explosion de Beyrouth.

face au risque d'incident industriel. Plutôt que de réglementer, Florent Verdier en appelle au dialogue et à la pédagogie : « La culture du risque industriel a été effacée.

Avec le développement urbain, les zones non constructibles autour des zones industrielles n'ont pas été prises en compte. Il faut avertir les gens, comme pour le nucléaire. » 

IL EST TEMPS D'AVANCER
ENSEMBLE VERS UNE AGRICULTURE
DURABLE & INNOVANTE

L'ACTUALITÉ PRODUITS & SERVICES



Retrouvez toutes les
Agro Innovations sur
Référence-agro

 www.reference-agro.fr/innovation

DES FERTILISANTS qui sortent de l'ordinaire

Alors que la tendance générale est à la recherche de fertilisants ayant peu d'impact pour l'environnement, des alternatives surprenantes émergent. Parmi elles, certaines sont efficaces et pourraient, à terme, jouer un rôle sur le marché.

Par **Romane Gentil**



© Axel Kuhlmann/Public Domain

UN ENGRAIS TOUT DOUX

C'est en s'inspirant des pratiques des anciens agriculteurs landais qu'a émergé dans la tête de Dominique Toulouse l'idée de l'engrais à base de plumes broyées. Bien qu'il ne soit pas le premier à y avoir pensé, c'est le premier à avoir rendu le résultat final bio. Dans son processus, il recycle les plumes de l'industrie des couettes et duvets. Résultat ? Le fertilisant obtenu est plus riche en azote que les autres engrais bio (11 % contre 4 % en moyenne) et sans odeur. Cependant, relativement pauvre en phosphore et potassium, il est davantage adapté au gazon qu'aux fleurs et aux légumes. Depuis 2013, l'entreprise de Dominique Toulouse, Bioplumes, commercialise sa production, notamment sous la marque Agroflash, entre 3 et 4 euros le kg. Vendant également des engrais bio à base de laine de mouton, l'entreprise produit environ trois tonnes par jour.

LA PETITE BÊTE QUI MONTE

Déjà commercialisés par plusieurs entreprises à travers le monde, les engrais à base de « frass », c'est-à-dire de déjections d'insectes et de leurs mues, coproduits d'activités d'élevages, sont autorisés en 2020 par l'Agence nationale de sécurité sanitaire des aliments (Anses). Leur performance agronomique a été démontrée : en effet, avec une teneur moyenne en NPK de 4-3-3 et un taux de MO de 90 % environ, ils favorisent également les propriétés biologiques des sols. Hello Nature s'apprête à commercialiser le frass produit par InnovaFeed, qui pratique l'élevage d'insectes à destination de la nutrition animale. Dans une logique circulaire, ce dernier est utilisé comme engrais, qui nourrit des cultures dont les coproduits sont eux-mêmes utilisés comme alimentation à destination des larves d'insectes des élevages.

© Brian Gratwicke/CC



© Talia Felix/Public Domain

UN FERTILISANT QUI VAUT DES MILLIONS

En 2017, lors d'un renouvellement de tous ses billets, le Royaume-Uni a fait le choix de les composter, au lieu de les déchiqueter ou de les incinérer. Ainsi, les 385 millions de billets de 5 livres et 801 millions de billets de 10 livres (soit un total de près de 10 milliards de livres !) ont d'abord été lardés, perforés puis hachés, avant d'être mélangés à un compost à base de paille et de restes de fruits et légumes. Le résultat a été épandu dans des champs de paysans, se transformant ainsi en véritable fertilisant.

LA BIÈRE FERTILISE LES CHAMPS

À Arques (62), la brasserie Goudale valorise, depuis fin 2020, une partie de ses déchets organiques à travers le « Fertimalt », un fertilisant naturel pour les agriculteurs. Constitué de résidus de matières premières contenues dans les eaux utilisées dans la fabrication de la bière, le résultat contient de l'azote, du phosphore, du calcium et du potassium. Petit plus, la brasserie le donne gratuitement aux agriculteurs de 18 communes proches de l'usine. L'épandage représente environ 300 hectares.



© Jinx/CC

UN RETOUR À LA TERRE

Bien que la pratique soit interdite en France, les habitants de l'État de Washington, aux États Unis, peuvent pratiquer le « compost humain ». Concrètement, les dépouilles sont déposées dans des copeaux de bois sur des terrains réservés, et, grâce à un processus d'humusation, produisent, après 3 mois et le broyage des os, 1 m³ de terreau chacune. C'est l'entreprise américaine Recompose, qui propose ce service aux familles, pour la somme de 5 000 dollars. La pratique, ayant pour résultat un humus de « très bonne qualité » d'après les professionnels, permet notamment d'éviter les usages classiques d'enterrement et de crémation, émettrice de gaz à effets de serre.



© Recompose

COUPER SES POINTES POUR QUE LES PLANTES POUSSENT MIEUX

Autre base prometteuse pour les engrais azotés, les cheveux humains. Une étude de 2003, de la State University de l'Oregon et de la State University du Mississippi, a montré que sur le pavot jaune, l'engrais à base de cheveux permet une augmentation des rendements supérieure à celle obtenue avec des engrais classiques. Cependant, leurs qualités en tant qu'engrais n'ont toujours pas été

prouvées. La méthode est, encore aujourd'hui, à l'étude. En parallèle, l'entreprise clermontoise Capillum organise depuis plus d'un an le recyclage des cheveux, en fournissant notamment le secteur agricole. Elle a déjà contribué au recyclage de 25 000 kg de cheveux en France.



© Shomaster/Pixabay

L'OR LIQUIDE

Peu glamour, mais prenant également racine dans les pratiques anciennes : l'engrais bio à base d'urine. Résultant d'une interaction entre urine et bactéries, ce produit naturel est, selon ses utilisateurs, plus performant que certains engrais minéraux et bien moins coûteux pour les agriculteurs. Michael Roes, co-fondateur de l'entreprise Toopi Organics, propose « d'installer et d'opérer des usines de valorisation de l'urine humaine en partenariat avec les acteurs locaux : agriculteurs, collectivités territoriales, distributeurs d'engrais, coopératives agricoles et professionnels de l'assainissement. » Après avoir sécurisé trois millions de litres d'urine, l'entreprise voit aujourd'hui sa technologie devenir une source d'intérêt pour une soixantaine de pays à travers le monde.



© Toopi Organics



La nouvelle réglementation européenne encadre les différents types de matières fertilisantes et de supports de culture.

CE QUI VA CHANGER dans l'année

Hasard du calendrier, plusieurs réglementations simultanées pourraient challenger la filière engrais. Pour savoir ce qui est susceptible d'évoluer dans les douze prochains mois, Référence agro fait le point.

Par **Elena Blum**

LE RÈGLEMENT EUROPÉEN 2018/848 SUR LA PRODUCTION BIOLOGIQUE

L'agriculture biologique est régie par le règlement européen n°834/2007 et son règlement d'application n°889/2008. Le premier janvier, un nouveau règlement, le 2018/848, entrera en vigueur. Comme dans le précédent texte, il a été précisé que les effluents utilisés en agriculture biologique ne peuvent pas provenir d'élevages « industriels ». Sans définition européenne, le Comité national de l'agriculture biologique a décidé d'exclure, au 1er janvier 2021, les effluents d'élevages en système caillebotis

ou grilles intégral, d'élevages en cages et les élevages dépassant 85 000 poulets, 60 000 poules, 3 000 porcs de production ou 900 truies. « Cette définition, qui exclut les grands élevages, a créé un problème d'approvisionnement en fertilisants organiques, regrette Laurent Largant, directeur d'Afaïa. D'autant que seuls les élevages importants ont les équipements pour sécher les fientes ou déshydrater les lisiers. Les petits éleveurs conservent leurs effluents pour leur exploitation. On se retrouve dans la

situation paradoxale où pour fournir le marché, les fabricants s'approvisionnent dans d'autres pays sans qu'on ait les moyens de contrôler si ces engrais viennent bien d'élevages réglementaires au sens français. »

La Commission européenne a déclaré souhaiter une définition harmonisée des élevages industriels au sein de l'Union européenne afin d'éviter une distorsion de concurrence entre les États membres, mais le calendrier d'élaboration de cette définition n'est pas connu. ◻



Florence Catrycke,
responsable réglementation, Unifa

Chaque entreprise qui mettra sur le marché un fertilisant devra, pour apposer le logo CE, mettre en place des dossiers de conformité, qui seront évalués par des organismes notifiés. C'est une nouveauté, et aujourd'hui, à moins d'un an de l'entrée en vigueur, nous n'avons toujours pas d'organisme notifié en France. C'est une préoccupation que nous faisons remonter auprès des ministères et de la Commission européenne.



LE RÈGLEMENT EUROPÉEN 2019/1009 SUR LES MATIÈRES FERTILISANTES ET SUPPORTS DE CULTURE

A lors que l'administration française tente d'établir une classification des matières fertilisantes dans un décret adossé à la loi Agec (voir page 16), l'Union européenne s'apprête à voir entrer en vigueur son nouveau règlement, qui, lui aussi, classe de nombreuses matières fertilisantes. La grande nouveauté réside dans l'ouverture du marquage CE aux engrais organiques et au biostimulants, alors que le règlement 2003/2003 ne donnait cette certification qu'aux engrais minéraux et amendements minéraux basiques.

« La mise sur le marché passera par des modalités de conformité, via des entreprises accréditées par le Comité français d'accreditation (Cofrac), précise Florence Catrycke, responsable réglementation à l'Unifa. Cette nouvelle partie impactera différents types d'engrais, en fonction

des catégories fonctionnelles de produits (PFC)¹ et des catégories de matières constitutives (CMC)². » Selon la nature de l'engrais, le fabricant devra passer par la certification, ou n'aura qu'une simple déclaration à remplir. La commercialisation dans toute l'Europe sera facilitée, mettant fin à une distorsion de concurrence entre fabricants de fertilisants.

« Le nouveau règlement induit un autre changement pour les fabricants : la modification des étiquettes, renchérit Florence Catrycke. Elles seront plus précises, notamment concernant la composition en matières constitutives, les informations agronomiques, les teneurs en éléments nutritifs, en valeurs neutralisantes, le dosage, le mode d'apport, les recommandations pour le stockage, la sécurité et l'environnement. Cela signifie

qu'il faudra environ deux fois plus de place, sur des étiquettes qui sont généralement multilingues. » Il n'y aura cependant plus d'obligation de faire apparaître sur l'emballage la dénomination de types, comme « ammonitrate », « urée » ou « sulfate de potassium ». Ce règlement pourra renforcer les innovations : la catégorie PFC7, qui correspond aux mélanges, permettra de combiner plusieurs types de fertilisants.

« Jusqu'à aujourd'hui, les réglementations européenne et française restreignaient les combinaisons aux amendements minéraux avec engrais, amendements organiques avec engrais, abonde Florence Catrycke. Le fait de pouvoir faire des mélanges pourrait aboutir à l'évolution des gammes vers de nouveaux produits. »

1. Il existe sept catégories fonctionnelles de produits (PFC1 Engrais : organiques, organo-minéraux et inorganiques ; PFC2 Amendements minéraux-basiques ; PFC3 Amendements du sol : organiques ou inorganiques ; PFC4 Supports de culture ; PFC5 Inhibiteurs : de nitrification, de dénitrification, d'urée ; PFC6 Biostimulants des végétaux : microbiens et non microbiens ; PFC7 Combinaison de fertilisants)

2. Il existe onze catégories de matières constitutives (CMC1 Substances et mélanges à base de matières vierges ; CMC2 Végétaux, parties de végétaux ou extraits de végétaux ; CMC3 Compost ; CMC4 Digestats issus de cultures végétales ; CMC5 Digestats autres qu'issus de cultures végétales ; CMC6 Sous-produits de l'industrie alimentaire ; CMC7 Micro-organismes ; CMC8 Polymères nutritifs ; CMC9 Polymères autres que des polymères nutritifs ; CMC10 Produits dérivés au sens du règlement (CE) n° 1069/2009 ; CMC11 Sous-produits au sens de la directive 2008/98/CE)



Théophile Coriou,
responsable du conseil agronomique, Helm

La nouvelle réglementation européenne aura un impact positif dans le sens où l'innovation sera plus facile à mettre en marché, et que la concurrence sera moins sévère entre producteurs européens. Les règles d'enregistrement de biostimulant, par exemple, seront les mêmes entre pays, permettant un égal accès entre agriculteurs à ces nouveautés.



15^È RENCONTRES

DE LA FERTILISATION RAISONNÉE

FORMAT HYBRIDE :
PRÉSENTIEL /
DISTANCIEL

24 et 25
NOVEMBRE 2021

LE POLYDOME
CLERMONT-FERRAND

PROGRAMME et INSCRIPTION

<https://comifer.asso.fr>

Le rendez-vous biennal des professionnels de la fertilisation raisonnée

450

CONGRESSISTES
ATTENDUS

24

PRÉSENTATIONS
ORALES

55

POSTERS

25

PARTENAIRES

Soutenu
par


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Avec le soutien de



Association Française
pour l'étude du sol


Gemas
Groupe d'études méthodologiques pour l'étude des sols

comifer

Comité Français d'Étude et de Développement
de la Fertilisation Raisonnée



Le décret pourrait changer le statut de certaines matières considérées comme des déchets.



Laurent Largent,
directeur d'Afaïa

Les premières propositions concernant les matières fertilisantes, dans le cadre de la loi Agec, ont suscité un tollé, car elles faisaient disparaître des filières, dans le monde du recyclage et dans le monde agricole. Notamment les personnes qui font du courtage ou de commerce d'engrais de ferme, et qui sont utiles pour évacuer les surplus d'effluents vers des régions en manque d'élevages. ”

LA LOI AGEC

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, ou loi Agec, est publiée au JO le 11 février 2020, et complétée par une ordonnance du 29 juillet 2020. Elle prévoit d'augmenter la réutilisation ou le recyclage des déchets ménagers et assimilés. « *Le ministère de l'Agriculture a établi une feuille de route concernant l'économie circulaire dans l'agriculture, indique Florence Catrycke. Le but est d'avoir un retour le plus large possible au sol de nutriments, tout en maintenant des conditions d'innocuité et de qualité agronomique. Nos adhérents exploitent depuis longtemps des coproduits de l'industrie alimentaire dans leurs engrais, dans un cadre*

réglementaire déjà existant. » Dans la lignée de la loi Agec, a été publié un projet de décret dit de « socle commun », concernant les critères de qualité agronomique et d'innocuité pour les matières fertilisantes et les supports de culture (MFSC). « *L'objectif était d'assurer une meilleure traçabilité et une meilleure qualité, pour avoir une meilleure acceptabilité par les utilisateurs, notamment des boues d'épuration et des digestats, indique Laurent Largent. En soi, l'idée de remettre les choses à plat n'est pas mauvaise, mais le premier jet qui a été présenté en 2020 apportait plus de confusion que de clarification.* »

Trois catégories de matières fertilisantes sont définies et

se distinguent par des critères d'efficacité, de modalités de mise sur le marché, de traçabilité et d'innocuité. Mais cette nouvelle catégorisation risque de faire perdre à des fertilisants leurs statuts de produits. Le monde des engrais organiques, comme celui du recyclage, est en attente de la nouvelle version de décret qui doit être définie par les services du ministère de l'Agriculture et celui de la Transition écologique. « *Ce socle commun, pour l'instant, n'a pas d'impact sur le marché, indique Laurent Largent. Mais ce projet a gelé les autres projets en cours notamment sur la révision des normes engrais organiques, engrais organo-minéraux, et amendements organiques.* »



Cyril de Bernis,
directeur commercial France, Vivagro

Les sujets réglementaires iront globalement vers une incitation à l'utilisation de solutions agro-écologiques. Nous pensons voir à trois ans un glissement du marché des engrais depuis les solutions chimiques et minérales historiques vers des nouvelles solutions nutritionnelles, voire hybrides, associant nutrition et protection. ”

LA LOI CLIMAT & RÉSILIENCE

La loi Climat et résilience, issue des 150 propositions de la Convention citoyenne pour le climat, a suscité des débats à l'Assemblée nationale et au Sénat tout au long du printemps. L'un des sujets de grief : l'instauration d'une possible redevance sur les engrais azotés, pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre dues à leur production et à leur utilisation. Si à l'issue des aller-retours entre les chambres, la redevance est pour le moment remise à plus tard et conditionnée à l'adoption de dispositifs similaires à l'échelle européenne, un plan d'action national en vue de la réduction des usages d'engrais azotés est prévu. Porté par le sénateur Pascal Martin, le plan surnommé « Eco'Azot », devrait prévoir un accompagnement des agriculteurs, plutôt qu'une solution « punitive ».

« A ce stade, il ne s'agit pas d'un plan équivalent au plan Écophyto, précise Sophie Agasse, responsable agriculture et environnement de l'Unifa. Un décret doit définir des objectifs chiffrés de réduction de l'ammoniac et du protoxyde d'azote, puis un plan sera défini pour mettre en œuvre ces réductions. »

L'organisation travaille depuis plusieurs années sur des mécanismes permettant de limiter l'impact environnemental de l'utilisation des engrais : « En premier lieu il y a l'ajustement de la dose avec le choix de la forme d'engrais azotés minéraux, et pour des engrais émissifs en ammoniac, vous avez des possibilités de pratiquer l'enfouissement quand cela est possible ou encore d'avoir recours aux inhibiteurs, précise Sophie Agasse. Concernant le protoxyde d'azote, nous sommes face à un polluant atmosphérique sur lequel la recherche, et donc les préconisations, sont beaucoup moins matures. »

Si la filière de la fertilisation organique n'est pas concernée par la menace d'une redevance, la loi Climat et résilience lui ouvre de nouveaux débouchés, en interdisant la commercialisation des engrais de synthèse aux non-professionnels, et l'interdiction de leur usage sur des propriétés privées ou des espaces publics, à l'exception des espaces sportifs, au 1^{er} janvier 2027. 🍌



Votre Fertilisation

INNOVATIVE FERTILIZER



Minéraux line



Pulvérulents line



Foliaires line



Organiques line

LES CONSÉQUENCES géopolitiques du cadmium

Depuis vingt ans, la géopolitique des phosphates évolue. Alors que la Chine montre son appétit, les États-Unis régressent, tandis que l'Afrique subsaharienne monte en puissance. En abaissant la teneur en cadmium de ses engrais à partir de 2022, l'Europe s'expose à une plus forte dépendance envers la Russie.

Par **Thomas Turini**



du recyclage en Europe sont pour l'instant destinés à des marchés de niche : fertilisants pour gazon, engrais pour jardiniers amateurs, etc. « Sans parler de recyclage, une plus grande maîtrise des processus de production permettrait de récupérer plusieurs dizaines de millions de tonnes chaque année », analyse le chercheur.

UN POTENTIEL IMPORTANT EN ARABIE SAOUDITE

Du côté des fournisseurs, la forte présence de l'Afrique et l'émergence de l'Arabie saoudite tracent des perspectives pour les prochaines décennies. De nombreux pays africains sont soit aux stades du développement de projets ou de réserves (République du Congo, Mali, Ouganda, Namibie, Guinée-Bissau, Mauritanie, Zambie, Angola, Éthiopie, Mozambique), soit à celui de l'expansion de capacités (Tunisie, Togo, Égypte, Sénégal, Afrique du Sud). « L'Europe applique une politique de développement en Afrique. Elle disposerait d'un levier potentiel, mais n'a aucune politique extérieure en matières de phosphates. Les gisements ne seront pas exploitables avant 10 ou 15 ans, précise Raphaël Danino-Perraud. En revanche, l'Arabie Saoudite possède un potentiel important et le Brésil reste un acteur intéressant. »

*Phosphates et agriculture : de la géologie à la géopolitique. Raphaël Danino-Perraud, Demeter 2021.

« **S**i des tensions apparaissent sur les phosphates dans un futur proche, elles ne seront en aucun cas dues à une pénurie géologique, mais bien à des politiques industrielles et commerciales. » Raphaël Danino-Perraud, chercheur associé au Laboratoire d'économie d'Orléans (LEO) s'est penché sur la question des phosphates afin de comprendre les grandes tendances de la production et de la consommation pour les années à venir*.

Les taux de cadmium présents dans les phosphates ont poussé l'Union européenne à les encadrer dans le règlement 2019/1009 relatif à la mise à disposition sur le marché des fertilisants. Pour « des engrais sûrs et efficaces sur le marché européen à partir de 2022 », le Parlement, la Commission et le Conseil de l'Union européenne ont décidé de diminuer la présence de cadmium de 60 mg/kg à moins de 20 mg/kg sur douze ans. Si ce règlement va dans le sens d'une réduction

de l'impact environnemental, il bouscule fermement la stratégie géopolitique : en se fermant les portes du marché marocain, dont la teneur des phosphates en cadmium est élevée, l'UE s'expose à une plus grande dépendance envers la Russie.

ÉVITER LE MONOPOLE RUSSE

« Il y a un véritable risque de monopole russe, avertit Raphaël Danino-Perraud. Ce règlement met sévèrement en cause la politique de diversification des flux mise en œuvre par l'Union européenne. Les conséquences n'ont pas été prises en compte et il n'y a aujourd'hui aucune réponse potentielle. » Alors que 80 % du phosphate se perd tout au long de la chaîne de transformation, le recyclage apparaît comme un levier mobilisable pour diminuer la dépendance. Cependant, la rentabilité du modèle économique pose problème et les produits issus



Engrais et matières fertilisantes : bénéficiez de l'expertise SGS

DES SOLUTIONS D'ANALYSE, DES TECHNOLOGIES ET DES SERVICES ADAPTÉS À VOTRE ACTIVITÉ

t. : +33 (0) 2 35 07 91 40

e. : sgsfrance.labrouen@sgs.com



WWW.SGSGROUP.FR

WHEN YOU NEED TO BE SURE

SGS

DES INVESTISSEMENTS en phase avec les enjeux d'avenir

Rapprochement entre acteurs, nouvelles stratégies d'entreprises et déploiement de solutions compatibles avec les enjeux climatiques et réglementaires... Le monde des fertilisants poursuit son développement, entre innovations et capacité d'adaptation.

Par **Elena Blum**

2021

Septembre

Hello Nature (anciennement Italtollina, dont le nom a changé au 1^{er} janvier 2021) signe un partenariat avec Innovafeed pour la distribution d'un engrais à base de frass d'insectes. Quatre collaborateurs ont été recrutés en un an.

Marie-Béatrice Garraud de Mainvilliers rejoint l'Unifa pour prendre en charge sa communication. Elle occupait auparavant un poste similaire à la FNA.

Yara créé un poste de directrice de la communication, des affaires publiques et de l'engagement sociétal pour Delphine Guey, qui a auparavant travaillé à l'UIPP et à Semae.

Juillet

Après K+S Kali France en avril, Soufflet Agriculture et Unisud ont rejoint l'Afcome. L'association représente plus de 80 % du marché des engrais minéraux distribués en France.

Angibaud recrute quatre promoteurs des ventes afin de renforcer le déploiement des produits sur le terrain. L'entreprise prévoit de recruter au minimum deux ou trois autres personnes d'ici à la fin d'année.



De gauche à droite : Aurora Gautier, David Payen, Clémentine Martin et Léa Gorses, sont les nouvelles recrues d'Angibaud.

Après une première collaboration sur un stimulateur de croissance racinaire, Cérience et Frayssinet accélèrent leur rapprochement. Un biostimulant à base de substance active Osyr, développé par Frayssinet, sera proposé en traitement de semences par Cérience.



La première étape du partenariat concerne les semences de maïs.

Le 20 juillet, l'Assemblée nationale et le Sénat ont acté la création d'un plan Eco'Azot, visant à réduire l'usage des engrais émissifs en protoxyde d'azote et en ammoniacque, dans le cadre de la loi Climat et résilience.



Le plan d'action national prévoit un accompagnement des agriculteurs dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, plutôt qu'une solution « punitive ».

Christophe Richou a rejoint Agronutrition en juillet, en tant que responsable marketing et développement.

Il remplace Christelle Venant-Valéry, qui évolue au sein d'AgroNutrition et sera désormais chargée du traitement des semences.



Christophe Richou a auparavant travaillé pour Arysta LifeScience, Hello Nature et GreenCell.

Gaïago annonce avoir levé 13 millions d'euros afin d'accélérer son développement industriel, technologique et commercial. L'entreprise prévoit de recruter 120 personnes dans les trois ans, pour renforcer l'équipe actuelle d'une cinquantaine d'employés.



Tests réalisés par Gaïago pour évaluer l'efficacité de Nutrigeo : les deux morceaux de coton de gauche ont été enterrés dans un sol avec Nutrigeo.

Juin

Frayssinet change de gouvernance. L'ancien président de la société, Luc Frayssinet, cède la place à son frère Thierry, ancien DG. Le poste de DG revient à Romain Frayssinet, tandis que Yann Frayssinet, qui occupait déjà le poste de responsable du marché jardin, devient DRH et rejoint la direction, comme Willy Frayssinet, qui occupe également le poste de directeur général de l'unité « Organic production ».



De gauche à droite, Romain, Yann, Thierry, Willy et Luc Frayssinet.

Mai

Koppert Biological Systems a déménagé une partie de ses activités sur une plateforme logistique située à quelques kilomètres de sa maison-mère, à Plan d'Orgon, dans les Bouches-du-Rhône. La

société a procédé à un recrutement en CDI pour étoffer son service logistique, et un autre recrutement en CDI est à prévoir d'ici à la fin de l'année.

Valagro, spécialiste italien des biostimulants, recrute trois commerciaux afin de renforcer sa présence en France.



De gauche à droite, Sabine Mendes, assistante administrative de l'équipe commerciale, Jocelyn Le Chevillier, directeur de la région Est, et Loïc Bouin, directeur de la région Ouest.

Terial, filiale du groupe Avril, annonce la signature d'un partenariat d'exclusivité avec Afyren neoxy pour un approvisionnement en potassium, afin de développer de nouveaux fertilisants organiques.



Afyren neoxy fournira des volumes progressifs à Terial.

Agrauxine, l'entité de Lesaffre dédiée à la santé végétale, poursuit son développement international avec l'acquisition d'Advanced Biological Marketing, entreprise spécialisée dans le développement de produits de bionutrition pour les grandes cultures du Midwest américain.

Avril

Yara, leader européen des engrais, annonce ses résultats pour le premier trimestre 2021 et réitère son intérêt pour les engrais propres. La société marque une progression de son bénéfice.



L'usine de Porsgrunn pourrait être entièrement électrifiée.

Timac Agro France lance une nouvelle offre de biostimulants « de rupture, plus agronomique », selon Florent Cappe, directeur général de Timac Agro France. Pour développer cette gamme, une nouvelle unité industrielle a vu le jour sur le site de Pontrioux, dans les Côtes d'Armor, où sont déjà fabriqués les biostimulants du groupe. Les capacités de production de cette nouvelle unité sont de quatre millions de litres par an.

Mars

Huon, spécialiste des fertilisants naturels, a été acquis le 8 mars par Veolia, et rejoint son pôle agronomique, piloté par Sede.



La société Huon produit des fertilisants pour les cultures spécialisées et les grandes cultures.

Borealis annonce mettre en vente son activité liée aux engrais, après un bilan en deçà des années précédentes. Fin 2019 déjà, Borealis avait annoncé être à la recherche d'un partenaire prêt à investir 1 milliard de dollars pour valoriser la production d'engrais.

Février

Le spécialiste des engrais sur-mesure, Amaltis, et celui des technologies de biostimulation du sol et des plantes, Olmix, mettent leur savoir-faire en commun pour donner naissance à Nativa, une gamme de fertilisants intégrant un activateur de la microflore du sol.

Janvier

Fertiberia, entreprise produisant des fertilisants et produits chimiques industriels, reprend à 100 % 2F Ouest, qu'elle ne possédait qu'à 50 % jusque-là. La fusion entre les deux sociétés sera effective au 31 décembre 2021.

2020

Décembre

Le partenariat commercial entre Angibaud et Agrimer initié en 2000 évolue. Angibaud sera dorénavant l'unique interlocuteur commercial et technique pour la gamme

Agrocéan. Un changement qui fait figure d'aboutissement pour cette alliance entre les deux sociétés.



Les deux entreprises travaillent main dans la main à l'élaboration de produits innovants, tels des biostimulants à base d'algues.

Novembre

Le fabricant d'engrais Fertiberia s'est allié au leader de l'énergie Iberdrola pour développer la production d'hydrogène vert sur son site espagnol de Puertollano.



Usine Fertiberia à Puertollano.

Octobre

Ynsect vient de boucler une nouvelle levée de fonds pour, notamment, terminer la construction de l'usine d'Amiens, qui sera opérationnelle pour le début de l'année 2022. Ynsect vise une production de 100 000 tonnes d'ingrédients par an dont deux-tiers seront dédiés à la fertilisation des plantes.

Syngenta a officialisé le 6 octobre le rachat, par sa branche protection des plantes, du groupe Valagro, spécialisé dans la fabrication de biostimulants et d'engrais de spécialité.

Rovensa, groupe dédié aux biosolutions, acquiert Oro Agri, entreprise spécialisée dans les solutions de biocontrôle, appartenant jusqu'alors au groupe Omnia. La transaction s'élève à 146,9 M\$ (124,5 M€).

Septembre

Tradecorp France accueille son nouveau directeur, Rémi Lacaille. Il succède à Mathieu Bounes. Tradecorp France recrute également, en avril 2021, trois nouveaux délégués commerciaux.



Rémi Lacaille, nouveau directeur de Tradecorp France.

CLASSEMENT DES ENTREPRISES À DOMINANTE MINÉRAUX ET COMMODITÉS

ENTREPRISE (GROUPE ET PAYS D'APPARTENANCE)	PRODUCTEUR/ BULKEUR/TRADER	CA ENGRAIS EN FRANCE 2020 (EN M€)	PART DE L'ACTIVITÉ ENGRAIS (EN %)	RÉPARTITION DU CA	TONNAGE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS (EN KT)
YARA FRANCE (Yara International ASA, Norvège)	Producteur	550	NC	Dominante azotés	NC
TIMAC AGRO (Roullier, France)	Producteur	305	NC		NC
LITFERT (Achema, Lituanie)	Producteur	145	99 %	100 % commodités (azotés)	NC
ICL EUROPE BV (ICL, Israël)	Producteur	140	100 %	90 % commodités (25 % P + 28 % K + 47 % binaires/ternaires) et 10 % fertilisants de spécialité pour l'agriculture	600
PHOSAGRO FRANCE (Phosagro Russie)	Producteur	134	100 %	100 % commodités (45 % N + 45 % P + 10 % composés)	300
ELIARD SPCP / FERTEMIS (Eliard-SPCP, France)	Producteur et bulkeur	83	62 %		156
FERTIRECO (France)	Centrale d'achats	81	100 %	80 % minéraux et commodités et 20 % spécialités	322
FERTILINE (InVivo, France)	Producteur	65,3	100 %	Dominante azotés	203
FERTIBERIA (Espagne)	Producteur	52	82 %	70 % commodités, 10 % inhibiteur d'uréase, DMPP, etc et 20 % produits enrobés	175
FERTINAGRO FRANCE (Tervalis, Espagne)	Producteur et bulkeur	50,4	100 %	Dominante commodités	145
UNIFERT (Unifert - Interore, Belgique)	producteur	47,8	100 %		NC
AMALTIS (France)	Bulkeur	45,8	100 %	88 % minéraux (57 % N + 6 % P + 4 % K + 21 % binaires/ternaires) et 12 % spécialités	195
LHOIST AGRICULTURE (Lhoist, France)	Producteur	37	NC		NC
HAIFA (Haifa Chemicals, Israël)	Producteur	35	100 %	99 % commodités et minéraux	37
DUROURE (France)	Bulkeur et producteur	31	100 %	90 % commodités et minéraux + 10 % organiques et organo-minéraux	113
LONGUEIL (France)	Producteur	21,7	100 %		100
2F OUEST (Fertiberia et Fertinagro, Espagne)	Bulkeur	12,5	100 %	98 % minéraux (70 % N + 5 % P + 25 binaires/ternaires) ; 2 % inhibiteur d'uréase, DMPP	30
PLANTIN (France)	Producteur	8,9	96 %	81 % commodités (5 % N + 1 % P + 3 % K + 91 % composés), 19 % spécialités (8 % biostimulants + 5 % oligos + 13 % organiques et minéraux organiques)	13,2
SUD ENGRAIS DISTRIBUTION (France)	Bulkeur	4,4	99 %		13,95
AGERA (France)	Producteur	NC	100 %		NC
BORÉALIS L.A.T (Boréal AG, Autriche)	Producteur	NC	100 %	Dominante azotés	NC
CROP VITALITY (Tessenderlo, Belgique)	Producteur	NC	NC		NC
EUROCHEM AGRO FRANCE (Eurochem, Suisse)	Producteur	NC	NC		760
HELM ENGRAIS FRANCE (Helm AG, Allemagne)	Producteur et importateur	NC	100 %	100 % commodités	NC
K + S FRANCE (K+S Minerals and Agriculture GmbH, Allemagne)	Producteur	NC	NC	Minéraux et spécialités	NC
OCI AGRO FRANCE (OCI Nitrogen, Pays-Bas)	Producteur	NC	100 %	100 % commodités (azotés)	NC

Source : enquête de Référence agro auprès des entreprises durant le mois de septembre 2021.



DES COCKTAILS NATURELS

pour booster
vos cultures



Des cultures BIO ? Nourrissez vos plantes avec les fertilisants naturels K+S.

K+S combine dans ses spécialités les nutriments indispensables à l'alimentation des plantes. Nos fertilisants de haute qualité sont fabriqués à partir de matières premières d'origine naturelle approuvées pour une utilisation en Agriculture Biologique.



30% K_2O · 10% MgO
42,5% SO_3

25% MgO
50% SO_3

9% K_2O · 4% MgO
9% SO_3 · 35% Na_2O

50% K_2O
44% SO_3

16% MgO
32,5% SO_3

K+S KALI France
A K+S Company

www.ks-france.com/bio · K+S France



CLASSEMENT DES ENTREPRISES À DOMINANTE ENGRAIS ORGANIQUES, ORGANO-MINÉRAUX OU SPÉCIALITÉS

ENTREPRISE (GROUPE ET PAYS D'APPARTENANCE)	CA ENGRAIS EN FRANCE 2020 (EN M€)	PART DE L'ACTIVITÉ ENGRAIS (EN %)	RÉPARTITION DU CA	TONNAGE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS (EN KT)
TERRIAL (Avril, France)	40	80 %	90 % engrais organiques et organo-minéraux + 5 % biostimulants + 5 % oligos	750
ANGIBAUD DEROME (Sede Environnement - Véolia, France)	38	100 %	10 % oligos + 60 % organiques et organo-minéraux + 30 % engrais liquides et solubles de spécialités	85
FRAYSSINET SAS (France)	37	100 %	100 % engrais organiques, organo-minéraux, biostimulants, amendements, etc.	90
COMPO EXPERT FRANCE SAS (Compo Expert GmbH, Allemagne)	25,03	88 %	70 % DMPP, IBDU, CDU, enrobés + 24,5 % biostimulants + 5,5 % oligo-éléments	19,4
OVINALP FERTILISATION (Groupe Ovinap, France)	15	100 %		40
UPL FRANCE (UPL, Inde)	13	13 %	100 % engrais organiques, organo-minéraux ou spécialités	1,5
GERMIFLOR - ETS MARCEL LAUTIER ET CIE (France)"	11,13	100 %	60 % engrais organiques + 40 % organo-minéraux	36
VIOLLEAU SAS (Akiolis Group membre de Tessenderlo Group, Belgique)	10,7	99 %	99 % organiques et organo-minéraux + 1 % biostimulant	59
DELEPLANQUE & CIE (France)	10	NC	70 % engrais organiques et organo-minéraux	139
HELLO NATURE FRANCE (Hello Nature International, Italie)	8,2	60 %	40 % biostimulants + 60 % engrais organiques et organo-minéraux	17
VALAGRO FRANCE (Syngenta, Suisse)	7	70 %	Dominante biostimulants	NC
OLMIX (Olmix Group, France)	6,5	70 %	Dominante biostimulants	NC
AGRIMER AGROCÉAN (France)	2,8	85 %	100 % biostimulants foliales à base d'algues	NC
GREENCELL (Greentech, France)	2	NC	100 % biostimulants	NC
SOFRAPAR - ECOBIOS (France)	2	95 %		NC
BIOCOMPIG (Pays-Bas)	0,7	100 %		7
VIA VEGETALE (France)	0,6	40 %	100 % spécialités (dont 40 % biostimulants + 40 % oligos)	NC
BIOVITIS (France)	0,05	7,4 %		0,07
AGRI SYNERGIE (France)	NC	NC		NC
AGRONUTRITION (De Sangosse, France)	NC	100 %	100 % spécialités et biostimulants	NC
ATLANTICA AGRICOLA (Espagne)	NC	36 %	36 % engrais, 64 % biostimulants	NC
LALLEMAND PLANT CARE (France)	NC	NC		NC
SDP (Rovensa, Portugal)	NC	62 %		NC
TRADECORP FRANCE (Rovensa, Portugal)	NC	100 %	Dominante biostimulants, oligos et foliaires	NC
VIVAGRO (France)	NC	NC		NC

Source : enquête de Référence agro auprès des entreprises durant le mois de septembre 2021.